

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} JUIN 2004

SOMMAIRE

- ORDRE DU JOUR
- CONSEIL D'ADMINISTRATION
- RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- ETATS COMPTABLES AU 31 DECEMBRE 2003 :
 - BILAN
 - COMPTE DE RESULTAT

ORDRE DU JOUR

- 1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESULTATS DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31/12/2003**
- 1. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**
- 1. APPROBATION DES COMPTES ET REPARTITION DES RESULTATS**
- 1. REELECTION D'ADMINISTRATEURS**
- 1. FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- 1. DELEGATION DE POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Claude BOURAYNE	Président
M. Olivier MORISSEAU	Administrateur
M. Dominique ROGER	Administrateur
M. Antoine KONAN KANGA	Administrateur (*)
M. Tiémoko KOFFI	Administrateur (*)

(*) Mandat d'Administrateur venant à expiration et proposé au renouvellement

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRES : ERNST & YOUNG
SIGECO

SUPPLEANTS : M. Christian MARMIGNON
M. Bernard N'DABIAN KROAH BILE

DIRECTION

Directeur Général

M. Olivier MORISSEAU

Directeur

M. Olivier JACQUET

Curriculum Vitae des Administrateurs **dont le mandat est proposé au renouvellement**

M. Antoine KONAN KANGA

Diplômé de l'Ecole William Ponty de Gorée,
Administrateur Civil à la retraite

Administrateur de la SIVOA depuis le 15 Octobre 1970.

M. Tiémoko KOFFI

Diplômé de l'Institut des Techniques Economiques et Comptables (INTEC)
Arts et Métiers de Paris

Exerce les fonctions de :

- Expert Comptable diplômé d'Etat,
- Commissaire aux Comptes,
- Expert près les Tribunaux.
- Gérant de la Société AUDIT INTERCONTINENTAL.

Administrateur de la SIVOA depuis le 16 Septembre 1994.

RAPPORT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'Article 25 des Statuts, pour vous entretenir des résultats obtenus par notre Société durant l'Exercice social clos le 31 Décembre 2003, soumettre à votre approbation les Comptes de cet Exercice, vous donner lecture des Rapports de vos Commissaires aux Comptes et vous tenir informés de la situation de nos affaires.

Comme pour la Côte d'Ivoire, l'année 2003 a été une année difficile pour la SIVOA. L'absence de solution pour mettre fin à la crise prévalant depuis Septembre 2002 n'a pas permis le retour à une activité économique satisfaisante.

Sans projets majeurs chez nos clients, ni visibilité, la SIVOA s'est attachée tout au long de cette année à limiter les effets de la crise en recherchant toutes les opportunités de développement de ses ventes en réduisant ses charges et en minimisant les risques par la constitution de provisions.

Au 31 décembre 2003, le total des Produits d'Exploitation est arrêté à 5.416 Millions de Francs CFA, soit une baisse de 2,1% par rapport à l'année précédente.

Le Chiffre d'Affaires composé de Ventes de Marchandises, de Produits Fabriqués et de Services Vendus s'élève à 4.572 Millions de Francs CFA, en baisse de 6%.

Les ventes de Gaz et Services représentant 75,1% de l'ensemble de nos ventes sont en baisse de 5,9%.

A l'exception des Gaz Réfrigérants, les volumes vendus sont en régression pour tous nos produits. Des ventes exceptionnelles de Gaz à l'exportation et de Matériels nous ont permis de limiter la baisse de notre Chiffre d'Affaires dans cette activité.

La baisse des consommations d'Azote résulte essentiellement de modifications techniques chez un important client. Cependant, la poursuite des activités pétrolières au large d'Abidjan continue à nécessiter des approvisionnements réguliers en Azote Liquide.

Le Gaz Carbonique, sous ses différentes formes (Liquide ou Gazeuse pour les brasseries, et limonadiers, ou Glace Sèche pour la conservation des aliments) constitue toujours une part importante de notre activité, même si le Chiffre d'Affaires est en léger repli (-0,9%).

Dans un environnement industriel et artisanal dégradé, mais toujours très concurrentiel, les volumes de Gaz Conditionnés Industriels (Oxygène, Acétylène et Argon) ont suivi la récession du marché. Les ventes de Gaz Médicaux ont également pâti de la situation.

Enfin, le Chiffre d'Affaires des Gaz Chlorofluorés, destinés à la climatisation et à la réfrigération, a connu une forte croissance grâce à des opportunités de ventes qui se sont présentées.

Secteur d'activité traditionnelle du Groupe AIR LIQUIDE, le Soudage a représenté 19,1% du Chiffre d'Affaires de la SIVOA en 2003.

Le travail de l'équipe commerciale soutenu par l'expertise régionale et appuyé par une gestion rigoureuse de notre stock de Matériels, nous a permis de réaliser un Chiffre d'Affaires de 872,2 Millions de Francs CFA en hausse de 1,7%. Ceci, malgré une baisse de l'Activité Export vers les Filiales Régionales de 17,2%.

Notre présence sur le terrain a permis de saisir rapidement des opportunités, et de reprendre des parts de marché à la concurrence, pourtant nombreuse dans ce domaine du soudage. Celle-ci a, semble-t-il, eu à faire face à des problèmes récurrents d'approvisionnements et de stocks.

L'Activité Médicale, en baisse de 41,9% à 154,5 Millions de Francs CFA, a été très pénalisée par la crise et l'absence des bailleurs de fonds étrangers ou internationaux, principales sources de financements des projets santé. Le Chiffre d'Affaires très limité a donc été réalisé avec quelques entretiens et installations indispensables pour les différents centres de santé.

Pour la troisième année consécutive, le Chiffre d'Affaires Hygiène (110,3 Millions de Francs CFA) poursuit sa croissance (+21%), et représente désormais 2,4% de notre Chiffre d'Affaires. La poursuite d'un travail de fond quotidien allié à la qualité de produits professionnels ont permis ce résultat, en reprenant des parts de marché à la concurrence et en élargissant la gamme des services chez nos clients.

Les Autres Produits d'Exploitation représentent un total de 812 Millions de Francs CFA en hausse de 22% par rapport à l'Exercice précédent. La refacturation de prestations assurées pour d'autres sociétés du Groupe AIR LIQUIDE basées dans la Région, et qui constitue 65% de ces Autres Produits d'Exploitation, est en légère croissance et s'élève à 531,6 Millions de Francs CFA. L'essentiel de la croissance de ce poste provient de la reprise de provisions constituées pour couvrir des charges attendues ou devenues sans objet.

Dans cet environnement très difficile, nous avons pu maîtriser nos coûts tout en constituant les provisions nécessaires pour couvrir les risques résultant de la situation de crise.

Les Charges d'Exploitation s'élèvent à 4.721 Millions de Francs CFA, en croissance de 4,2% par rapport à l'an dernier.

Malgré les efforts faits pour améliorer le fonctionnement de nos usines et réduire nos coûts d'approvisionnement, nos Achats Consommés sont en croissance de 3%, bien que nos ventes soient en baisse de 6%. Ceci résulte de la baisse importante des ventes de produits à forte marge qui a été partiellement compensée par des ventes de produits moins rémunératrices.

Par ailleurs, nous avons dû faire face, du fait de la crise, à des hausses sensibles des frais de transit et d'assurances des marchandises importées.

Cependant, un facteur essentiel de la hausse de nos charges a été la nécessité, compte tenu de la crise, de constituer pour un montant de 250 Millions de Francs CFA de provisions destinées à couvrir les risques inhérents à notre portefeuille client et à nos stocks.

Enfin, dans ce contexte de récession, nous avons pu préserver les emplois de notre Société.

Compte tenu de ces éléments, notre Résultat d'Exploitation s'élève à 695 Millions de Francs CFA pour l'Exercice 2003, en baisse de 30,8% par rapport à l'année 2002. il représente 12,8% de nos Produits d'Exploitation contre 18,2% l'an dernier.

Par ailleurs, nous avons poursuivi, en 2003, la constitution de provisions financières sur nos Titres FNI.

Le Résultat Net s'élève à 347 Millions de Francs CFA, en baisse de 36,3% par rapport à 2002. La baisse de l'Impôt sur les BIC n'est que de 25,8% du fait de la constitution de provisions non-déductibles fiscalement.

Les investissements réalisés en 2003 ont été limité à 75,4 Millions de Francs CFA. Ils concernent, principalement, l'amélioration de nos unités de production de Vridi, mais également celle de nos outils de communication et informatiques.

La dégradation de la situation en Côte d'Ivoire a entraîné une augmentation des coûts d'assurances de nos marchandises importées et nous a obligé à régler par avance la plupart de nos achats hors zone CFA, entraînant une baisse du niveau de notre trésorerie. Cependant, des actions de recouvrement ont été renforcées tout au long de l'année. Les mesures de gestion rigoureuses nous ont permis d'honorer nos engagements vers nos fournisseurs, de réduire le compte client et de conserver en permanence une trésorerie satisfaisante.

Ces difficultés n'ont pas entamé notre volonté de poursuivre deux objectifs que réaffirme en permanence le Groupe AIR LIQUIDE.

La Sécurité qui est la première priorité dans chacune de nos actions ; ainsi nous enregistrons une troisième année sans accident avec arrêt de travail, et avons travaillé tout au long de ces mois, sur la prévention de risques potentiels chez nos clients et sur nos sites.

La Qualité par ailleurs, notre démarche de Certification entamée voilà plus de deux ans, a été couronnée de succès en février 2004. L'Association Française d'Assurance Qualité (AFAQ), après nous avoir audité durant quatre jours, nous a attribué la Certification Qualité selon la Norme ISO 9001 version 2000, faisant ainsi de la SIVOA la 9^e entreprise de Côte d'Ivoire à être certifiée dans la plus récente version de cette norme.

Tout au long de l'année, l'Action SIVOA a suivi l'activité ralentie de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

Aussi, le volume des Titres échangés s'élève à 3.142 Actions, contre 10.418 en 2002, soit une baisse de 69,8%. Par contre, la valeur de l'Action SIVOA est passée de 3.490 FCFA en début d'année, à 5.000 FCFA en fin d'Exercice, soit une hausse de 43,26%.

PERSPECTIVES

Le premier trimestre 2004 s'inscrit dans la continuité par rapport à la fin de l'année 2003.

Néanmoins, malgré le manque de visibilité et l'absence de projets industriels, l'activité de nos dépositaires (clients artisans ou petites entreprises) reprend lentement, mais de façon régulière. Les ventes de Gaz et Soudage sont en légère progression.

L'Activité Médicale, encore très réduite, verra durant l'Exercice la réalisation d'un important marché remporté en 2003, qui viendra augmenter sensiblement la performance 2004. Plusieurs offres sont par ailleurs en cours de négociation, sur des marchés financés par des bailleurs de fond étrangers qui reviennent progressivement.

Enfin, l'Hygiène Industrielle continue une belle progression dans la dynamique de 2003.

Ces améliorations nuancées de notre activité ne nous font pas oublier les fondamentaux sur lesquels nous restons mobilisés afin de préserver la solidité de l'Entreprise et qui sont, pour l'essentiel, le recouvrement des créances clients et la réduction des charges.

Messieurs les Commissaires aux Comptes vous donneront tout à l'heure lecture de leurs Rapports sur les comptes au 31 Décembre 2003.

Les bénéfices avant Amortissements et Provisions ressortent à 1.199.124.645 FCFA.

De ce montant, il convient de déduire 221.150.971 FCFA d'Amortissements, 234.750.000 FCFA de Provision pour Débiteurs Douteux, 15.094.237 FCFA de Provision pour Dépréciation des Stocks, 75.000.000 FCFA de provision pour Risques et 306.522.402 FCFA de Provision pour Impôts à payer sur les Bénéfices.

Le solde, soit 346.607.035 FCFA, diminué de 43.670.000 FCFA correspondant au Dividende Statutaire, fait ressortir un Montant Distribuable de 302.937.035 FCFA.

Il vous est proposé de prélever sur le Report à Nouveau, la somme de 90.092.965 F CFA. Le solde distribuable, soit 393.030.000 FCFA, serait affecté à raison de 100% aux Actions.

Si vous approuvez ces propositions, le Dividende Brut distribué sera de 436.700.000 FCFA représentant 500 FCFA brut par Action, soit 450 FCFA net.

Nous vous soumettons une résolution relative à l'Article 438 du Livre IV de l'OHADA concernant la Société Anonyme.

Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Antoine KONAN KANGA et Tiémoko KOFFI viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Ces Administrateurs étant rééligibles, nous vous proposons leur réélection pour un nouveau mandat de deux ans.

Nous vous demandons de fixer, le montant de l'Indemnité de Fonction de votre Conseil d'Administration qui le répartira entre ses membres comme il l'entendra.

RAPPORT GENERAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SIGECO
23, avenue Chardy
01 BP 1328
Abidjan 01
R.C.C.M. Abidjan 209029

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

**SOCIÉTÉ IVOIRIENNE D'OXYGÈNE
ET D'ACÉTYLÈNE, S.A.
SIVOA**

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Société Ivoirienne d'Oxygène et d'Acétylène (SIVOA), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le droit comptable de l'OHADA.

II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

En application de la loi, nous tenons à porter à votre connaissance le fait suivant :

Conformément aux articles 103 à 110, 111 et 113 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable, articles prévoyant la combinaison des comptes lorsque certains critères d'unicité sont remplis, la société SIVOA n'a pas précisé dans son état annexé le nom de la société du Groupe Air Liquide sise dans l'un des États-parties au traité de l'OHADA désignée comme entreprise combinante et chargée de l'établissement des comptes combinés.

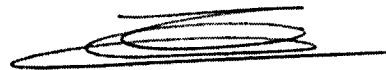
Les Commissaires aux Comptes

SIGECO



Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

ERNST & YOUNG



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Le 17 mai 2004

RAPPORT SPECIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SIGECO
23, avenue Chardy
01 BP 1328
Abidjan 01
R.C.C.M. Abidjan 209029

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

**SOCIÉTÉ IVOIRIENNE D'OXYGÈNE
ET D'ACÉTYLÈNE, S.A.
SIVOA**

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- 1. Cocontractant** : Monsieur Olivier Morisseau.
- Nature et objet** : Convention de rémunération entre votre Société et Monsieur Olivier Morisseau en qualité de directeur général.
- 2. Cocontractants** : Certaines filiales régionales d'Air Liquide (SEGOA, SOBUGAZ, MALIGAZ, SCGI, GABOA, TOGOGAZ, SOBEGI, CAMOA).
- Nature et objet** : Contrats de prestations et d'interventions exécutés par la SIVOA au profit de ces filiales.
- Modalités et rémunération** : Au titre des visites annuelles d'une durée moyenne de 5 jours, à caractère technique, la facturation journalière hors taxes est fixée à FCFA 450.000, pour les assistants, FCFA 500.000, pour la direction soudage, et à FCFA 600.000, pour la direction technique.
- Pour les visites annuelles d'une durée moyenne de 5 jours, à caractère comptable et administratif, la facturation journalière hors taxes s'élève à FCFA 450.000, pour les assistants, et à FCFA 600.000, pour la direction administrative et financière.
- Lors d'interventions du directeur général, en fonction des besoins de chaque filiale, la facturation journalière hors taxes est fixée à FCFA 600.000.

exercice clos le 31 décembre 2002
prestations facturées par votre Société au titre de ces div
prestations se sont élevées à FCFA 514 millions globale
pour les sociétés SEGOA, SOBUGAZ, MALIGAZ, S
GABOA, TOGOGAZ, SOBEGI et CAMOA, contre FC
515 millions au 31 décembre 2002.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent
mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont é
données avec les documents de base dont elles sont issues.

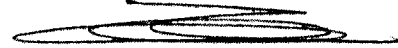
Les Commissaires aux Comptes

SIGECO



Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

ERNST & YOUNG



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Le 17 mai 2004

ETATS COMPTABLES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003				F. CFA
ACTIF	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENT PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE PRECEDENT
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	113 073 558	33 073 558	80 000 000	81 135 252
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 292 480 402	4 265 912 579	1 026 567 823	1 171 798 320
VALEURS IMMOBILISEES	5 405 553 960	4 298 986 137	1 106 567 823	1 252 933 572
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	381 287 891	102 826 818	278 461 073	353 979 218
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	5 786 841 851	4 401 812 955	1 385 028 896	1 606 912 790
MARCHANDISES	926 526 155	46 635 179	879 890 976	648 631 195
MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	850 572 332	37.195 443	813 376 889	934 793 084
PRODUITS FABRIQUES	208 041 356		208 041 356	175 556 399
STOCKS	1 985 139 843	83 830 622	1 901 309 221	1 758 980 678
FOURNISSEURS, AVANCES VERSEES	0		0	14 469 352
CLIENTS	2 429 514 851	601 706 432	1 827 808 419	1 855 510 796
AUTRES CREANCES	240 828 000	7 830 245	232 997 755	321 081 156
CREANCES & EMPLOIS ASSIMILES	2 670 342 851	609 536 677	2 060 806 174	2 191 061 304
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	4 655 482 694	693 367 299	3 962 115 395	3 950 041 982
TOTAL TRESORERIE ACTIF (III)	413 232 916	0	413 232 916	675 223 399
TOTAL GENERAL (I+II+III)	10 855 557 461	5 095 180 254	5 760 377 207	6 232 178 171

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003		F. CFA
PASSIF	EXERCICE AVANT REPARTITION	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAL	873 400 000	873 400 000
ECARTS DE REEVALUATION	275 903 262	275 903 262
RESERVES INDISPONIBLES	174 680 000	174 680 000
RESERVES LIBRES	551 226 198	551 226 198
REPORT A NOUVEAU	1 371 684 277	1 264 122 972
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	346 607 035	544 261 305
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	3 593 500 772	3 683 593 737
TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	25 000 000	40 000 000
TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)	3 618 500 772	3 723 593 737
DETTE CIRCULANTES ET RESSOURCES ASSIMILEES H.A.O	14 447 963	20 829 973
CLIENTS, AVANCES RECUES	1 287 422 141	1 187 875 228
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	482 242 140	635 828 439
DETTE FISCALES	223 431 773	263 854 062
DETTE SOCIALES	20 075 252	25 778 964
AUTRES DETTES	109 410 010	374 199 208
TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	2 137 029 279	2 508 365 874
TOTAL TRESORERIE - PASSIF (IV)	4 847 156	218 560
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	5 760 377 207	6 232 178 171

COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2003		F. CFA
	2 003	2 002
VENTES DE MARCHANDISES	1 529 316 584	1 436 278 806
VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	2 665 155 831	2 992 679 834
SERVICES VENDUS	377 865 907	435 077 859
SOUS TOTAL	4 572 338 322	4 864 036 499
TRAVAUX VENDUS	531 600 000	515 350 000
PRODUITS ACCESSOIRES	1 176 705	0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	279 227 811	150 190 727
S / TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	812 004 516	665 540 727
PRODUCTION STOCKEE (DESTOCKEE)	32 484 957	5 352 419
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 416 827 795	5 534 929 645
ACHATS CONSOMMES	1 464 654 615	1 422 332 384
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	268 472 170	257 305 962
SERVICES EXTERIEURS	899 833 236	884 840 597
IMPÔTS ET TAXES	153 480 901	179 120 972
AUTRES CHARGES	311 217 503	167 391 176
CHARGES DE PERSONNEL	1 377 625 949	1 374 241 169
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	246 150 971	245 012 584
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 721 435 345	4 530 244 844
RESULTAT D'EXPLOITATION	695 392 450	1 004 684 801
RESULTAT FINANCIER	-43 484 454	-47 255 272
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	651 907 996	957 429 529
RESULTAT HORS ACTIVITE ORDINAIRE	1 221 441	0
RESULTAT AVANT IMPÔT	653 129 437	957 429 529
IMPÔTS SUR LE RESULTAT	306 522 402	413 168 224
RESULTAT NET	346 607 035	544 261 305

	5416,8	5534,9
	3097,7	2910,9
VA	2319,1	2624
EBE	941,5	1249,8
RE	695,3	1004,8

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans toutes leurs parties, les Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les Comptes de l'Exercice Social clos le 31 Décembre 2003, tels qu'ils ont été présentés et détaillés. Elle arrête en conséquence à 346.607.035 FCFA, le montant des Bénéfices Nets de cet Exercice Social.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Conseil d'Administration concernant l'emploi du Bénéfice de l'Exercice à répartir qui s'élève à 346.607.035 F CFA.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé 43.670.000 FCFA à titre de Dividende Statutaire.

Il est prélevé sur le Report à Nouveau, la somme de 90.092.965 FCFA. Le solde, soit 393.030.000 FCFA est affecté aux Actions.

Il est distribué, en définitive, un Dividende Brut total de 436.700.000 FCFA représentant 500 FCFA par Action, soit 450 FCFA net.

Le paiement de ces sommes sera effectué le 30 Juin 2004.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par l'Article 438 du Livre IV de l'OHADA concernant la Société Anonyme, le Rapport Spécial prévu par la Loi. Elle approuve ces opérations.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale réélit comme Administrateur, Monsieur Antoine KONAN KANGA, Administrateur sortant.

Le mandat de Monsieur KONAN KANGA viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice Social clos au 31 Décembre 2005.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale réélit comme Administrateur, Monsieur Tiémoko KOFFI, Administrateur sortant.

Le mandat de Monsieur KOFFI viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice Social clos au 31 Décembre 2005.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration, à titre d'Indemnité de Fonction, à compter du 1er Janvier 2004, la somme de 15.000.000 FCFA (QUINZE MILLIONS DE FRANCS CFA).

Cette Indemnité de Fonction sera répartie par le Conseil d'Administration entre ses Membres comme il l'entendra.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités légales de dépôt et publicité.